



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2640
13 janvier 1986

FRANCAIS

JAN 15 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT QUARANTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 13 janvier 1986, à 11 heures

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Australie

Bulgarie

Congo

Danemark

Emirats arabes unis

Etats-Unis d'Amérique

France

Ghana

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Venezuela

M. WOOLCOTT

M. TSVETKOV

M. ADOUKI

M. BIERRING

M. AL-SHAALI

M. OKUN

M. de KEMOULARIA

M. SIMPSON

M. RABETAFIKA

Sir John THOMSON

M. KASEMSRI

M. ALLEYNE

M. SAFRONCHUK

M. SUCRE-FIGARELLA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

SOUHAITS DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES ET REMERCIEMENTS AUX MEMBRES SORTANTS

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Comme c'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit cette année, je saisis l'occasion d'adresser mes voeux à tous les membres ici présents.

C'est avec un plaisir particulier que je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Bulgarie, le Congo, le Ghana, les Emirats arabes unis et le Venezuela. Nous nous réjouissons de leur participation aux travaux du Conseil de sécurité, laquelle, nous en sommes certains, apportera une aide précieuse dans la recherche de solutions aux problèmes complexes auxquels le Conseil doit faire face dans le cadre de ses importantes responsabilités.

Au nom du Conseil, j'exprime ma gratitude aux membres sortants pour la contribution importante et précieuse qu'ils ont apportée à nos travaux. Par la compétence qu'ils ont mise au service du Conseil, les représentants du Burkina Faso, de l'Egypte, de l'Inde, du Pérou et de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont gagné notre estime, et je suis sûr que nous continuerons de coopérer avec eux de façon fructueuse.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je souhaite également rendre un hommage particulier au Président sortant, l'ambassadeur Léandre Bassole, du Burkina Faso, pour sa présidence pendant le mois de décembre. Nous avons tous admiré son expérience et ses qualités personnelles qui lui ont gagné notre respect et notre admiration. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres, présents et sortants, du Conseil de sécurité en lui disant combien nous avons été heureux d'oeuvrer avec lui et en lui adressant pour l'avenir tous nos voeux de succès.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LETTRE DATEE DU 6 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES (S/17717)

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fakhoury (Liban) prend place à la table du Conseil; M. Netanyahu (Israël), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne) et M. El-Fattal (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui conformément à la demande que le Représentant permanent du Liban auprès de l'organisation des Nations Unies a adressée au Président du Conseil de sécurité dans une lettre datée du 6 janvier 1985 (S/17717).

Le premier orateur inscrit est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien il m'est agréable de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Grâce à votre compétence et à votre sagesse, il ne fait aucun doute que les travaux du Conseil seront menés à bonne fin.

De même, je me félicite de pouvoir exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Leandre Bassole, représentant permanent du Burkina Faso, pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles il a conduit les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux Etats membres du Conseil : la Bulgarie, les Emirats arabes unis, le Congo, le Ghana et le Venezuela. Je leur souhaite plein succès dans leur mission et dans leur participation à la réalisation des objectifs du Conseil qui a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le dernier message que j'ai communiqué au Secrétaire général, lequel a été distribué le 5 décembre 1985 en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous la cote A/40/986-S/17669, comprend une liste des agressions qu'Israël a commises contre le territoire libanais après avoir évacué la ville de Saïda et s'être replié au sud du Litani. Le document en question donne par ailleurs des renseignements sur les agressions israéliennes perpétrées dans le sud du Liban entre le 28 novembre et le 4 décembre 1985. Il insiste sur le fait que la politique expansionniste et les pratiques arbitraires continuelles d'Israël contribuent à aggraver la situation au sud du Liban en particulier et dans l'ensemble du Liban d'une manière générale, ce qui a pour résultat d'entraver les efforts déployés pour instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient et de créer une explosion de violence susceptible de mettre en péril la sécurité et la paix régionales et internationales.

Enfin, dans ma lettre, j'ai attiré l'attention sur les dangers inhérents aux plus graves des pratiques israéliennes à l'encontre du Liban et sur les conséquences qu'elles pourraient entraîner, ajoutant que le Gouvernement libanais se réservait le droit de demander la convocation du Conseil de sécurité au cas où ces agressions et ces pratiques se poursuivraient.

M. Fakhoury (Liban)

Le 16 décembre 1985, le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité un rapport intérimaire (document S/17684) dans lequel il décrit la situation dans la zone de déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en raison de la poursuite des pratiques israéliennes et de la possibilité d'une détérioration de la position des parties opposées, surtout après l'annonce du Gouvernement israélien qu'il ne cesserait de compter sur ce qu'il appelle une "zone de sécurité" pour maintenir la sécurité de ses colonies de peuplement septentrionales et en raison du fait qu'il ne permet pas à la FINUL de se déployer jusqu'aux frontières. Enfin, il précise :

"J'espère toutefois que le Conseil examinera soigneusement la situation actuelle dans le sud du Liban et réfléchira aux mesures qui peuvent être prises par ses membres, individuellement ou collectivement, pour assurer une meilleure application de ses résolutions concernant la FINUL et pour restaurer la paix et la normalité dans le sud du Liban - objectif commun à toutes les parties." (S/17684, par. 14)

Nous n'avons cessé de mettre en garde contre cette situation et il s'est malheureusement avéré que nous avons raison. Ce qu'avait prédit le Secrétaire général s'est révélé tout aussi vrai. En effet, deux semaines seulement après la présentation de son rapport, Israël a multiplié ses actes d'agression, ses attaques et ses pratiques dans le sud du Liban, que ce soit directement grâce aux forces de défense israéliennes ou indirectement par l'intermédiaire des forces fantoches illégales, la prétendue Armée du Liban du Sud (ALS) ou encore armée Lahd.

Il y a eu participation israélienne en un certain nombre d'occasions. Le Secrétaire général a fait allusion à cette escalade dans sa déclaration devant le Conseil vendredi dernier et il a énuméré un certain nombre d'actes d'agression, d'attaques et de pratiques israéliens.

Face à cette situation persistante et à l'escalade des attaques et pratiques israéliennes, le Gouvernement libanais a décidé de demander que le Conseil de sécurité se réunisse pour s'acquitter de ses responsabilités et remplir son mandat en sa qualité d'autorité suprême chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Fakhoury (Liban)

Les actes commis par Israël entre le 29 décembre 1985 et le 7 janvier 1986 illustrent clairement cette escalade délibérée. Le 29 décembre 1985, les villes de Jabaâ, Bsalim, Kafr Roummâne, Haddathah et Haris ont été la cible de tirs d'artillerie. Ont suivi des tirs d'artillerie et de chars accompagnés de coups de feu isolés. Ces activités ont fait 6 blessés et provoqué la destruction de 16 maisons. Le 30 décembre 1985, une force conjointe de l'armée Lahd et de l'armée israélienne est entrée dans la ville de Kounin, détruisant neuf maisons et deux magasins, incendiant 16 véhicules et commettant des vols dans quelques maisons. Cette force a ordonné aux habitants d'évacuer la ville, ce qui a entraîné le déplacement de plusieurs centaines de personnes. Les forces Lahd et les forces israéliennes ont emprisonné 30 personnes outre les victimes qui n'ont pu être dénombrées en raison de la présence dans la ville de la soi-disant armée Lahd.

M. Fakhoury (Liban)

Un certain nombre de citoyens de Beit Yahounont ont également été expulsés. Le même jour, les villes de Jabaâ, Jebb Juhab, Salim, Kafr Roummâne, Habboush et Bent Jbaïl ont été la cible de tirs d'artillerie.

Le 31 décembre 1985, des tirs d'artillerie et des tirs de chars ont eu lieu contre les villes de Jabaâ, Jarjouaa, Aarab Sâlim, Kafr Roummâne et Habboush.

Le 1er janvier 1986, des tirs d'artillerie se sont abattus sur la ville de Tennin, endommageant sept maisons; une attaque contre la ville de Aita Al-Jabal endommage trois maisons et l'école de la ville; des tirs d'artillerie dirigés contre la ville d'Haddathah ont détruit deux maisons.

Le 2 janvier 1986, des tirs d'artillerie dirigés contre la ville de Tennin ont endommagé deux maisons et les villes de Shukr et Majdal Salim, ainsi que la ville de Sidon, ont essuyé des tirs d'artillerie.

Le 3 janvier 1986, des tirs de chars ont endommagé plusieurs maisons de Majdal Salim. Une ville de Nabatiye a également essuyé des tirs d'artillerie.

Les 4 et 5 janvier 1986, il y a eu reprise des tirs contre la ville de Sidon et sa banlieue. En outre, depuis le 31 décembre 1985, on assiste à une escalade manifeste à Kfar Falous, où des escarmouches et des bombardements continuent toujours de se produire.

Le 7 janvier 1986, des tirs d'artillerie ont été dirigés contre les villes de Aarab Sâlim, Jarjouaa, Habboush, Kafr Roummâne, Kafra, Haddathah et Yatar.

Une première estimation au 3 janvier de cette année indique qu'il y a eu huit morts, 35 blessés, des dizaines de maisons et de véhicules endommagés ou détruits et près de 720 personnes déplacées de leurs villes. Le nombre total de victimes dans le sud, au cours des huit derniers mois, s'élève à 173 personnes, pour la plupart des civils.

Outre ce qui précède, les forces aériennes israéliennes violent quotidiennement l'espace aérien libanais et se livrent à des attaques simulées ou réelles. Leurs avions franchissent le mur du son au-dessus de différentes régions, y compris la capitale, Beyrouth. La flotte israélienne viole quotidiennement l'intégrité des eaux territoriales libanaises; elle arrête les navires et bloque les ports. Il importe de signaler que l'escalade israélienne a précédé le lancement de deux fusées de type Katyusha sur Kiryat Shmona, en haute Galilée

M. Fakhoury (Liban)

et a coïncidé avec la signature d'un accord entre les factions libanaises destiné à rétablir une situation normale au Liban. Tout cela montre bien l'intention préméditée d'Israël d'entraver le processus de paix au Liban et les manoeuvres auxquelles il a recours pour maintenir le statu quo au Liban et dans la région.

Le rejet par Israël de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité qui demandent son retrait complet du Liban et le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'aux frontières internationalement reconnues, le fait qu'il insiste sur une "ceinture de sécurité" à l'intérieur du territoire libanais, l'appui qu'il donne à des forces illégales fantoches et l'utilisation de ces forces comme instrument d'attaque et de pratiques arbitraires inhumaines pour aider à ses propres forces armées, tout cela constitue la cause directe et principale de la détérioration de la situation au Sud-Liban et montre les dangers qui menacent la région et le Liban tout entier. Si cette escalade continue, elle dépassera les frontières du Liban et constituera une menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

La politique de rejet adoptée par Israël ne saurait être passée sous silence. Les efforts constants du Secrétaire général et ceux que font ses collaborateurs sous ses directives, et leurs visites répétées dans la région pour essayer de convaincre Israël d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de se retirer de la ceinture de sécurité, ont été vains.

Le Premier Ministre du Liban a récemment demandé à l'un des collaborateurs du Secrétaire général qui revenait d'Israël ce qu'il pensait de la situation. Il a répondu qu'il avait rencontré M. Rabin, et celui-ci lui avait dit que la situation dans le sud était calme et que la résistance diminuait. Israël ne voit donc pas la nécessité de se retirer du Liban. On peut conclure de tout cela que lorsqu'Israël se trouve dans une position confortable, il déclare qu'il restera dans le sud, mais lorsqu'il se heurte à une certaine résistance, il proclame qu'il s'agit de terroristes qu'il faut réprimer impitoyablement et soumettre à toutes sortes de pratiques haineuses.

La principale victime de cette politique arrogante d'Israël, avec ses attaques, ses pratiques arbitraires et ses mesures inhumaines est la population civile du sud qui, avec patience, courage et foi, subit les conséquences du siège,

M. Fakhoury (Liban)

le bombardement de ses villages, le pillage et la destruction de ses maisons, les assassinats et les enlèvements de ses amis et de ses parents, le pillage de ses récoltes, de ses biens personnels et toutes sortes de pratiques arbitraires inhumaines semblables dans lesquelles les forces israéliennes et leurs agents sont passés maîtres.

Le courage, la patience et la foi de la population du sud, qui caractérise sa résistance contre l'occupant agresseur, finiront par triompher. Résister à l'agresseur est un droit des peuples qui est inscrit dans les normes internationales et dans les résolutions de l'Assemblée générale. Tous les Etats qui ont subi l'occupation ont exercé et chéri ce droit. Ces droits figurent d'ailleurs de façon prédominante dans l'histoire de ces peuples et de ces Etats. Au Liban, nous sommes fiers de notre résistance nationale et nous la chérissons. Sans elle, Israël n'aurait pas été obligé de se retirer de la plus grande partie du territoire libanais en raison des pertes humaines et matérielles qu'il y a subies.

M. Fakhoury (Liban)

Le retrait d'Israël ne s'est pas fait en application des résultats du Conseil. Israël ne respecte toujours pas ses résolutions.

Si nous avons demandé la convocation du Conseil de sécurité c'est pour lui faire connaître la grave situation qui règne au Sud-Liban, une situation qui continue de se détériorer. Ce que nous visons, c'est l'adoption d'une résolution unanime par laquelle le Conseil prouverait qu'il s'intéresse activement à la paix, à la sécurité et à la stabilité d'une portion du territoire libanais qui nous est si chère; une résolution unanime par laquelle le Conseil prouverait sa volonté véritable de dissuader l'agresseur occupant et son ferme appui pour les résolutions précédemment adoptées; une résolution unanime par laquelle le Conseil confirmerait la nécessité d'appliquer ces résolutions afin de préserver son prestige et de réaliser les objectifs de la paix et de la sécurité internationales.

Les demandes du Liban sont justes. Le Liban est habilité à faire valoir ses droits auprès du Conseil. On peut résumer ces demandes de la façon suivante :

Premièrement, il faut condamner les actes d'agression d'Israël et ses pratiques inhumaines et arbitraires qui sont une violation du droit international et des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949;

Deuxièmement, il faut réaffirmer la nécessité d'appliquer les résolutions précédentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) et les résolutions 508 (1982) et 509 (1982), qui demandent à Israël de se retirer complètement du territoire libanais et qui prévoient le déploiement de la Force intérimaire au Liban (FINUL) le long de frontières internationalement reconnues;

Troisièmement, il faut demander à Israël de cesser immédiatement ses pratiques arbitraires contre la population civile du Sud-Liban qui empêchent le retour à la normale dans la région et font obstacle aux efforts réalisés en vue de la réconciliation nationale dans le dessein de restaurer la paix et la sécurité au Liban.

Ces demandes sont fondées sur une position libanaise parfaitement claire, que nous avons présentée à diverses reprises au Conseil. Elle peut se résumer de la façon suivante : premièrement, nécessité d'insister pour que soient appliquées les résolutions du Conseil sur le Liban, notamment les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) et 508 (1982) et 509 (1982); deuxièmement, la nécessité d'insister sur

M. Fakhoury (Liban)

le retrait complet d'Israël du territoire libanais, sans restriction ni condition; troisièmement, le refus de toute présence israélienne, directe ou indirecte, sur le territoire libanais et, par conséquent, le rejet de toute ceinture ou zone de sécurité, et la non-reconnaissance de toutes les forces illégales ou illégitimes, notamment ce qu'on appelle l'armée du Sud-Liban (SLA) et l'armée Lahad; quatrièmement, nécessité d'insister sur le déploiement de la FINUL le long de frontières internationalement reconnues; cinquièmement, nécessité d'insister pour que ces forces puissent s'acquitter de leur mandat, qui est d'aider l'Etat du Liban à étendre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais et à faire en sorte que la partie sud du pays soit une zone de paix et de sécurité.

Je voudrais faire une observation supplémentaire. Nous espérons que la discussion au Conseil sera à la hauteur de la tragédie qui afflige la population du Sud-Liban. Nous espérons que le débat se limitera à cette question particulière et que l'attention du Conseil ne sera pas détournée vers d'autres questions qui n'affectent pas, directement ou indirectement, notre plainte.

Je voudrais réaffirmer ici notre confiance dans le Conseil de sécurité. Si nous n'avions pas confiance en lui, nous ne serions pas ici. La situation au Sud-Liban est dangereuse. La responsabilité du Conseil est primordiale. Nous espérons qu'il se montrera cette fois-ci à la hauteur de ses responsabilités. Nous espérons qu'il agira, dans le cadre de son mandat et de sa compétence, pour appliquer ses résolutions et réaliser les objectifs pour lesquels il a été créé et pour répondre aux espoirs et aux aspirations des peuples et pour mériter leur confiance.

S'il en va autrement, l'impuissance du Conseil à agir servira directement de prétexte à Israël pour continuer à ignorer le Conseil et ses résolutions et à poursuivre sa politique d'intransigeance et son occupation d'une partie du territoire libanais. Israël sera ainsi à même de continuer ses actes d'agression et ses pratiques dirigées contre la population du Sud-Liban et tout le peuple du Liban, sans qu'aucune autorité ne puisse exercer un poids dissuasif.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant du Liban des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour la sagesse que vous avez déjà manifestée à ce poste et qui, c'est certain, continuera de se manifester pendant toute la durée de votre mandat. Je présente également mes félicitations à votre prédécesseur, l'ambassadeur du Burkina Faso, pour la façon tout aussi remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche.

Je saisis également cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité. Je félicite également les membres sortants pour leur excellent travail pendant la durée de leur mandat.

Nous venons d'entendre le représentant du Liban accuser Israël de divers crimes - par exemple, le crime d'agression - au Sud-Liban. Il a présenté quelques points qu'il a pris dans un journal qu'il a lu au Conseil. Je n'ai qu'une modeste proposition à faire pour mettre les choses au point : partout où apparaît le mot "Israël" substituer le mot "Syrie" ou les mots "le Gouvernement du Liban contrôlé par la Syrie".

En effet, ce qui s'est passé au Liban au cours des derniers mois, ce n'est pas une simple continuation du règne de la terreur dans le pays; il y a un état de chaos, le Gouvernement du Liban ayant perdu le contrôle effectif de la situation intérieure partout dans le pays. Cela, d'ailleurs, décrit certainement une partie de la situation, et je m'y arrêterai un instant.

J'ai été frappé d'entendre le représentant du Liban nous demander de limiter la discussion au sud. Je suis très heureux de discuter de la situation au sud et c'est ce que je vais faire dans une minute. Mais le représentant du Liban n'a pas respecté sa propre règle. Il a dit en effet que la politique israélienne exacerbe la situation au Liban en général, est une menace à la paix internationale, etc.

M. Netanyahu (Israël)

Il nous faut donc, non seulement en toute logique et parce que cela tombe sous le sens, mais aussi parce que le représentant du Liban l'a lui-même instamment demandé, examiner dans un contexte plus vaste quelle est la situation au Liban, pour que l'on puisse comprendre ce qui se passe dans le sud.

Ce qui se passe au Liban est illustré on ne peut mieux par ce qui se passe en ce moment à Beyrouth, la capitale du Liban. J'ai en main une dépêche qui a été publiée ce matin par Reuters et provenant de John Fullerton. Ce dernier rapporte que les faubourgs de Beyrouth sont ébranlés par des tirs de mitrailleuses et des explosions de grenades antichar, que les écoles ont été fermées et que tous les entrepôts sont en feu. Il raconte qu'un habitant de Beyrouth lui a déclaré : "Ici, c'est véritablement la guerre. On se bat avec acharnement en utilisant toutes sortes d'armes."

Mais, à mon avis, cela non plus ne dépeint pas complètement la situation telle qu'elle se présente réellement. Aussi, à titre d'exemple, voici comment une dépêche récemment publiée par Reuters - en date du 1er janvier - a résumé les événements survenus durant l'année écoulée, en se fondant sur des communiqués officiels libanais :

"Le nombre total de morts s'élève à 3 675, chiffre qui est donc de près de 60 p. 100 supérieur à celui de 2 161 morts enregistré l'année précédente.

Des voitures piégées ont explosé dans plusieurs villes, y compris Beyrouth, tuant 313 personnes; 371 autres personnes sont mortes lors d'affrontements entre les milices de gauche et l'armée libanaise sur la ligne verte et les montagnes dominant la capitale.

Des batailles rangées entre les factions de gauche appuyées par la Syrie et les fondamentalistes musulmans sunnites ont éclaté dans la ville septentrionale de Tripoli au mois de septembre, tuant 581 personnes.

En outre, 632 personnes sont mortes lors d'affrontements entre Palestiniens et miliciens musulmans chiites à Beyrouth en mai, en juin et en septembre.

Cent vingt-sept personnes sont mortes à Beyrouth lorsque des combattants du parti progressiste socialiste druze et la milice chiite Amal se sont affrontés lors de batailles successives avec des membres du mouvement nassérite Murabitoun en mars et en avril.

Au nombre des étrangers tués au Liban, il y avait un plongeur de la marine des Etats-Unis, Robert Stethem, l'un des passagers de l'avion de la TWA détourné d'Athènes sur Beyrouth le 14 juin.

M. Netanyahu (Israël)

Cinq observateurs français chargés de surveiller les zones tampons entre les milices libanaises rivales sont morts au cours de divers incidents au cours de l'année, et le corps de l'enseignant britannique Denis Hill, victime d'un enlèvement, a été retrouvé à Beyrouth le 25 mai.

Le fonctionnaire de l'ambassade soviétique, Arkady Katkov, l'un des quatre employés de l'ambassade soviétique kidnappés le 30 septembre, a été retrouvé mort à Beyrouth, deux jours après avoir été enlevé."

Ma citation s'arrête là; soit dit en passant, je pourrais en dire plus et je serais heureux d'en fournir le texte complet à quiconque le désirerait.

En d'autres termes, au Liban, aujourd'hui, la terreur et la violence se déchaînent : faction contre faction, tribu contre tribu, milice contre milice. Libanais et non-Libanais sont massacrés ou terrorisés. Mais il est une catégorie de citoyens libanais dont on ne parle pas et qui est particulièrement vulnérable, à savoir la minuscule et ancienne communauté juive au Liban, pacifique, respectueuse de la loi et qui s'abstient de toute activité politique, quelle qu'elle soit. Selon la conception classique de l'antisémitisme, les membres de cette communauté sont à présent les victimes préférées des fanatiques de tous bords.

Au cours de ces derniers mois, sept juifs libanais ont été enlevés. Il s'agit d'Isaac Sasson, 65 ans, président de la communauté libanaise juive; d'Eli Halik, 55 ans, président adjoint de la communauté juive; de Salim Jamous, 45 ans, né à Beyrouth, ancien secrétaire exécutif de la communauté juive, et de Eli Sarour, 50 ans, et Joseph Benisti, 35 ans, nés tous deux à Beyrouth. Ces gens ne sont pas des combattants; ils n'appartiennent à aucune milice. Ce sont d'honnêtes gens, respectueux de la loi.

Avons-nous entendu le représentant libanais évoquer un seul instant le sort de ces personnes? Ou bien son gouvernement estime-t-il que ses citoyens juifs ne méritent pas qu'on s'en soucie même sur le plan humanitaire le plus élémentaire?

Pis encore, avons-nous entendu le moindre murmure de la part du Liban lorsque deux autres personnes prises en otages, Haim Cohen Hallala et Isaac Tarrab, ont été sauvagement assassinées et leurs corps jetés dans les rues de Beyrouth où ils ont pourri au milieu des immondices?

M. Netanyahu (Israël)

Je voudrais que le Conseil me permette de parler d'Isaac Tarrab, du Pr Isaac Tarrab. Il avait 70 ans. Il enseignait à l'Université américaine de Beyrouth. Il n'avait rien à voir avec le carnage perpétré au Liban. En somme, il a été assassiné simplement parce qu'il était coupable d'être juif. Eh bien, à ceux qui assassinent les juifs pour le simple motif qu'ils sont juifs, je voudrais lancer un bref message : le temps où les juifs pouvaient être tués en toute impunité uniquement parce qu'ils étaient juifs est révolu.

Les enlèvements et les assassinats que j'ai évoqués ont été perpétrés par des agents de la Syrie et de l'Iran. Pourquoi le Liban ne demande-t-il pas la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité pour condamner cette atrocité commise contre ses citoyens? La réponse est fort simple. Le Gouvernement libanais - non seulement dans ce cas précis, mais également dans le cas des événements dont parle le communiqué de l'Agence Reuters, et je suis en mesure de fournir aux membres les communiqués publiés par l'Associated Press, et ils pourraient en retour me donner les dépêches de leurs propres correspondants -, le Gouvernement libanais dis-je, a cessé depuis longtemps de gouverner le Liban. Il est absolument incapable de lutter contre l'assassinat et le pillage perpétrés contre ses citoyens par les forces de la terreur. C'est exactement ce qui se passe à Beyrouth même, son propre fief, et cela est vrai aussi pour d'autres parties du pays.

Ce dont nous avons parlé jusqu'ici est suffisamment grave en soi. Mais l'image est incomplète. Car, comme je viens de l'indiquer dans l'exemple que j'ai cité, la plus grande partie des actes de terrorisme qui proviennent aujourd'hui du Liban ne sont pas simplement le signe de la poussée d'un terrorisme sauvage. Ce terrorisme est en grande partie cultivé, nourri et contrôlé par des gouvernements qui alimentent le Liban en argent, en armes et en agents à cet effet, et ces gouvernements sont ceux de la Libye et de l'Iran, mais par-dessus tout celui du régisseur et de l'occupant du Liban - la Syrie.

De la même façon que la Syrie contrôle le trafic des stupéfiants dans la vallée de la Bekaa, elle contrôle le trafic de la terreur. Et les victimes de ce terrorisme protégé par les Syriens ne sont pas seulement des Libanais. Des terroristes du monde entier sont actuellement formés dans la vallée de la Bekaa sous contrôle syrien. La bande d'Abou Nidal, par exemple, s'y est entraînée avant de se livrer aux massacres récemment perpétrés aux aéroports de Rome et de Vienne. C'est de Damas que sont partis les tueurs pour accomplir leur horrible mission.

M. Netanyahu (Israël)

Le maître du terrorisme lui-même, Yasser Arafat, expert accrédité en la matière, a admis lors d'une interview accordée récemment au Washington Post, que derrière Abou Nidal agissaient en fait les services secrets syriens et libyens.

Qu'en est-il donc exactement? Le Liban est devenu une colonie à l'usage du terrorisme syrien, où des usines de terreur fabriquent et répandent le virus mortel tous azimuts. Si, dans les années 70, le Liban est devenu un Etat terroriste sous l'OLP, il est devenu dans les années 80 un havre de terrorisme sous la Syrie.

Mais c'est ici que le problème s'aggrave, pour reprendre un terme qui a été employé ici, du fait que la Syrie souhaite aller plus loin. Dans l'accord qu'elle a ratifié à Damas le 28 décembre, elle a officialisé son contrôle sur le Liban - ce qu'elle appelle l'intégration du Liban à la Syrie. Cet accord consacre officiellement l'occupation militaire continue du Liban par la Syrie - cela est inscrit dans le document - et rejette tout arrangement de sécurité au Sud-Liban, en préconisant la poursuite du conflit dans cette région.

Qu'il s'agisse de la Syrie ou de ceux qui ont signé l'accord, ils font fi des conséquences que celui-ci entraîne pour les citoyens du Sud-Liban. Nous avons entendu parler des citoyens du Sud-Liban et des souffrances qu'ils endurent. L'un d'eux que j'aimerais citer ici s'appelle Mahmaoud Fakiah. Il fait partie des dirigeants de l'Amal et éprouve une grande hostilité à l'endroit d'Israël; il a récemment condamné les "actes spectaculaires de résistance dans le sud, qui frappent beaucoup plus les résidents du sud qu'Israël".

Le représentant du Liban a évoqué le nombre de victimes. Ce qu'il a oublié de dire, et que Mahmaoud Fakiah sait très bien, c'est que 90 p. 100 des victimes ont trouvé la mort à la suite d'actes du genre de l'explosion de voitures piégées, actes qui tuent non pas des Israéliens mais des citoyens libanais. Et l'explosion de ces voitures piégées se fait soit avec l'encouragement de Nabih Berri et du reste du Gouvernement libanais, soit avec la complicité de la Syrie et de ses agents.

M. Netanyahu (Israël)

En d'autres termes, la Syrie exige du Liban - comme il ressort de ce qui a été dit ici, lorsqu'on a parlé d'accords ou d'autres choses - qu'il rejette tout arrangement de sécurité avec Israël. On peut comparer tout ce qui a été dit ici avec ces chiffres que je ne serais que trop heureux de contester. Mais on peut les prendre tels qu'ils sont et les comparer avec ceux communiqués par Reuters. Je n'ai pas cité le communiqué de l'Associated Press qui indique des chiffres considérablement plus élevés; j'ai cité les chiffres les plus bas. Le Sud-Liban, qui est relativement la région la plus tranquille du pays, doit devenir une autre Bekaa, un autre Beyrouth ou une autre Tripoli. En bref, il doit servir de tremplin pour lancer des actes de terrorisme contre Israël sur l'ordre de la Syrie.

C'est là un début d'explication de ce qui se produit aujourd'hui au Sud-Liban; c'est là aussi le contexte dans lequel s'inscrit l'incident qui s'est produit récemment dans le village de Kounin, évoqué ici. Le 24 décembre, par exemple, deux roquettes Katyusha ont été tirées sur le kibboutz de Manor; le 26 décembre, des roquettes Katyusha ont été tirées sur les villages de Shomera et Manor et le 25 décembre encore, sur le village d'Even Menahem - tous ces villages situés bien entendu en Israël. Le 20 décembre, les villages de Manor, Goren et Zarit ont été soumis à un tir d'artillerie; et le 31 décembre, des Katyushas ont été tirées contre le kibboutz d'Eilon. A propos, ce jour-là, les forces israéliennes de défense ont déjoué des attaques semblables. Le 2 janvier, deux Katyushas ont été tirées contre Kiryat Shemona et plusieurs autres ont été aperçues à Har Rahav.

Alors, qui devrait demander la convocation du Conseil, Israël ou le Liban? Qui est la victime et qui est l'agresseur?

Pour ce qui est de Kounin, c'est là un exemple classique du problème que nous examinons. Les terroristes ont transformé par la force Kounin, à l'instar du Sud-Liban, en une zone de combat. Et ceux qui osent résister à cette agression sont les premiers frappés. Le 30 décembre, une patrouille de l'armée du Sud-Liban, composée de villageois de la région - ils ne viennent pas d'autres régions; nous ne les avons pas amenés d'Israël ou du nord du Liban; ce sont des gens qui souhaitent vivre en paix et ne pas voir des actes de terrorisme ou des combats frontaliers lancés depuis leurs villages ou leurs villes, mettant en danger leurs femmes et leurs enfants - est tombée dans une embuscade à proximité de Kounin et deux de ses membres ont été tués. Les traces se dirigeaient vers le village de Kounin.

M. Netanyahu (Israël)

L'entrée dans Kounin de la force qui suivait ces traces a été retardée de quelque 30 minutes à la suite de l'explosion d'une mine sur la route qui menait au village. Au cours de ce délai, les hommes du village ont pris la fuite. Ils ont fui parce que, comme c'est la coutume au Liban, ils craignaient d'être jugés responsables de ces morts. Aucun d'entre eux n'a été expulsé; aucun d'entre eux n'a été blessé, aucun d'entre eux n'a été tué. Naturellement, il leur est loisible de retourner dans le village lorsqu'ils le souhaiteront. Les rapports, distribués ici, selon lesquels les forces israéliennes de défense ou l'armée du Sud-Liban ont expulsé ces villageois sont dénués de tout fondement; ils sont entièrement faux.

Nous avons, je crois, d'amples raisons, de vraies raisons, pour demander la convocation du Conseil aujourd'hui : l'effusion de sang incessante au Liban, l'enlèvement et l'assassinat d'innocents, l'utilisation de la Bekaa comme base de terrorisme parrainé par la Syrie et d'autres Etats et, bien sûr, la tentative faite par la Syrie pour utiliser le Sud-Liban afin de lancer des attaques de terrorisme contre les villes et villages du nord d'Israël.

Mais est-ce là l'objet de notre réunion? Bien sûr que non. Nous ne sommes pas ici pour concentrer notre attention sur la situation qui règne véritablement au Liban, mais pour l'en détourner. En fait, on rapporte dans la presse libanaise que des hauts fonctionnaires du Gouvernement libanais ont dit que, lors d'une réunion tenue à Damas il y a quelques jours, Assad a tout simplement donné l'ordre à Amin Gemayel de demander cette réunion "urgente" du Conseil.

Le Conseil de sécurité est un organe trop important pour être ainsi manipulé. Il devrait consacrer son temps et ses efforts aux questions brûlantes du jour - elles sont légion. Au lieu d'accepter de collaborer à une manoeuvre manifeste pour détourner l'attention, le Gouvernement libanais devrait assumer ses responsabilités et commencer à agir en tant qu'Etat souverain - à savoir, contrôler son propre territoire et empêcher qu'il soit utilisé - dans ce cas, le Sud-Liban - comme base d'agression contre un Etat voisin, Israël. Empêcher que le Sud-Liban serve de base pour lancer des attaques contre Israël demeure l'intérêt - le seul - d'Israël au Sud-Liban.

Ce qu'il faut ici, c'est un dialogue digne de ce nom entre les parties pour que les gens des deux côtés de la frontière puissent vivre en paix. Nous offrons au Liban une politique simple : vivre et laisser vivre. Tant que le Liban

M. Netanyahu (Israël)

n'adoptera pas une politique analogue et ne se libérera pas des entraves syriennes, je crains bien que nous ne devions continuer de faire le nécessaire pour protéger notre sécurité et la vie de nos citoyens.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, les débats du Conseil de sécurité permettront de rendre justice aux peuples victimes d'agression, de répression et de terrorisme et d'éliminer les pratiques du monde impérialiste qui menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au président sortant du Conseil, l'ambassadeur Bassole, représentant permanent du Burkina Faso, qui a dirigé les travaux du Conseil avec perspicacité et objectivité, en se conformant pleinement aux principes des Nations Unies et de la Charte.

Je voudrais féliciter les nouveaux membres du Conseil - la Bulgarie, le Congo, le Ghana, les Emirats arabes unis et le Venezuela - alors qu'ils s'engagent à assumer leurs responsabilités au sein du Conseil de sécurité et je leur souhaite plein succès.

La plainte du Liban dont le Conseil est saisi aujourd'hui n'est pas la première du genre que le Conseil doit examiner, c'est l'une des nombreuses plaintes dont le représentant d'un pays frère a saisi le Conseil depuis qu'Israël a annoncé son plan mensonger, selon lequel il se retirerait progressivement du Liban. Le monde entier sait, cependant, que ce plan unilatéral annoncé par Israël n'était qu'un plan de retrait dicté par la résistance nationale libanaise à l'armée d'occupation israélienne, grâce à une lutte armée légitime qui s'est attiré l'estime et l'admiration du monde entier, qui en a reconnu le caractère héroïque.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Depuis le début de l'invasion par Israël, les combattants libanais ont créé au Sud-Liban une situation infernale pour les envahisseurs israéliens. Ils ont vaincu la quatrième armée du monde et sapé son moral. Cette victoire populaire et nationale a conduit à une autre victoire contre l'impérialisme mondial et contre Israël, lorsque le peuple du Liban a rejeté l'Accord du 17 mai 1983 que certains avaient essayé d'imposer par la force des armes.

Depuis qu'Israël a annoncé son plan de retrait jusqu'aux frontières internationalement reconnues, ce projet lui a servi d'atout dans ses efforts pour arracher tout ce qu'il pouvait au détriment de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban. Il a redéployé ses forces dans le sud pour augmenter ses avantages et réduire ses pertes de personnel et d'équipement et ses dépenses. Il a fait d'une poignée de mercenaires et de traîtres à sa solde le fer de lance de ses actes d'agression et de ses abus. Ces éléments ont été publiquement entraînés et encadrés par Israël.

Chacun se souvient des plaintes déposées par le Liban en 1984 et 1985, qui ont fait connaître au monde les dimensions de la tragédie du peuple libanais, victimes de deux invasions généralisées de la part d'Israël. La première invasion a commencé le 6 juin 1982 et la seconde lorsque les forces israéliennes d'occupation ont entrepris de se replier vers le sud, détruisant tout sur leur passage, semant la peur chez les enfants, les femmes et les personnes âgées et arrêtant des dizaines d'hommes et de jeunes gens surtout pour les garder en captivité dans des camps situés à l'extérieur des frontières internationalement reconnues et dans d'autres zones occupées. Ces faits ont suscité l'indignation du monde face à la brutalité et à l'inhumanité d'Israël, et à sa violation flagrante du droit international. Israël s'est arrogé la liberté de définir les limites géographiques de son retrait. Les dirigeants israéliens ont à maintes reprises déclaré que, d'une part, ils ne se retireraient pas complètement du territoire libanais et que, d'autre part, ils conserveraient toute région de leur choix dans le Sud-Liban, convenant à leurs plans et à leurs visées d'agression.

Israël, depuis lors, n'a cessé de commettre des actes d'agression contre les villes et les villages du Sud-Liban, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de ce qu'il appelle "la zone de sécurité". Israël intensifie ses pratiques d'agression dans la mesure où il estime qu'elles servent ses intérêts, en ébranlant le Liban qui cherche à réaliser la réconciliation nationale, à mettre fin à la guerre civile et à s'atteler à la reconstruction du pays.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Ainsi, les opérations récentes d'agression contre le Liban, notamment dans les régions situées entre Saïda et la frontière internationale, sont d'une importance particulière. Elles coïncident avec la signature de l'Accord de Damas, en date du 28 décembre 1985, qui contient un projet de règlement national de la crise libanaise fondé sur les espoirs et les aspirations du peuple libanais de voir son pays libéré de l'occupation israélienne et la paix et la sécurité rétablies au Liban, après l'élimination de tous les obstacles dressés par les complots israéliens durant ces dernières années.

Israël estime que cet accord est pour lui une grave défaite car il sape le principe fondamental qu'il a adopté, c'est-à-dire fragmenter le Liban en attisant les flammes de la guerre civile. Il a artificiellement provoqué des crises partout dans le pays et a intensifié ses opérations militaires d'agression dans le sud afin d'empêcher les Libanais de sauver leur pays des ambitions israéliennes.

Israël a également multiplié ses actes d'agression dans l'espace aérien libanais et dans la vallée de la Bekaa. Le jour de l'an, des attaques militaires d'envergure ont été lancées par Israël contre des villages et des villes dans le sud. Au nombre de ces opérations les plus brutales figurent celles menées par les forces d'occupation pour déplacer la population des villages, faire sauter les maisons et détruire les fermes et les récoltes.

Malgré le silence des Etats-Unis à ce sujet, le New York Times a publié le 1er janvier 1986 un article selon lequel les forces israéliennes avaient attaqué par surprise le village de Kounin, dans la zone occupée par Israël. Le village avait été assiégé et les habitants avaient été sommés de se rassembler sur la grand-place, les personnes restantes ayant été contraintes de fuir et leurs maisons ayant été détruites. Le nombre de ces personnes déplacées s'élève à 600, parmi lesquelles des personnes âgées, des femmes et des enfants. Cet acte de sauvagerie contre le village de Kounin n'est qu'un exemple parmi les nombreux actes terroristes perpétrés par Israël et destinés à chasser la population des zones qu'il occupe au Sud-Liban, d'une part, et à terroriser le Liban en général, d'autre part.

Israël a également entrepris des opérations similaires contre d'autres villages comme Tennin et Haddathah. Il a déporté la majorité d'une population innocente. Les autorités israéliennes d'occupation ont également lancé des

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

attaques militaires contre Kafra et Yatar. Les agences de presse ont révélé, le 4 janvier 1986 que ces attaques terroristes israéliennes avaient provoqué l'évacuation massive des habitants des villages situés à proximité des territoires libanais occupés par Israël. Tous ces faits montrent que la stratégie d'Israël continue de se fonder sur l'évacuation des habitants de cette région en les obligeant à abandonner leurs maisons. Elle se fonde aussi sur une pénétration géographique et une occupation toujours plus poussées. Israël tente de créer au Liban une autre rive occidentale afin d'appliquer, après l'évacuation des habitants de la région, ses politiques expansionnistes et ses plans d'occupation du Sud-Liban, et d'y créer de petits Etats, ce qui a toujours été son rêve depuis 1954. En outre, cela favorise son ambition de s'emparer des ressources hydrauliques du Sud-Liban au profit des colonies de peuplement israéliennes.

Il suffit de parcourir le rapport du Secrétaire général (S/17557) relatif à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ainsi que le rapport périodique (S/17684) du 16 décembre 1985, pour voir clairement qu'Israël ne compte pas se retirer jusqu'aux frontières internationalement reconnues, comme le prétend son représentant au Conseil de sécurité. Au contraire, il essaie de consolider et de perpétuer sa présence militaire. Le mythe de la ceinture de sécurité n'est qu'un moyen d'accroître les tensions au Liban en général et dans le sud en particulier.

D'une part, Israël n'a pas permis à la FINUL de s'acquitter de sa tâche et l'a empêché, par la force, d'entreprendre son déploiement comme le lui avait demandé le Conseil. D'autre part, le rapport fait état des actes belliqueux et agressifs commis par l'armée d'occupation israélienne contre la population. En outre, le rapport mentionne l'intensification des tirs d'artillerie israéliens dans les zones de déploiement de la FINUL et indique qu'Israël n'a pas mis à l'abri des enlèvements les membres de la Force des Nations Unies. Il a pris en otage 23 membres du bataillon finlandais, et le Secrétaire général a immédiatement négocié avec les forces israéliennes pour obtenir leur libération.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Le but caché de ces actes israéliens était d'intimider la FINUL et de l'empêcher de s'acquitter de la tâche que lui a confiée le Conseil de sécurité dans ses résolutions. Le Secrétaire général a clairement blâmé Israël, en tant qu'autorité occupante, pour l'aggravation de la situation au sud du Litani. Il a également mis en garde contre les conséquences de ces actes. C'est ce qui ressort du paragraphe 33 du document S/17557 :

"Cependant, la situation qui règne actuellement au Liban, au sud du Litani, est selon moi peu satisfaisante et même dangereuse ... En outre, je n'ai guère de doute que si la présence israélienne dans la 'zone de sécurité' se perpétue, on assistera inévitablement à une recrudescence et une extension de la violence. En pareil cas, la situation de la FINUL deviendrait encore plus difficile." (S/17557, p. 8)

Le défi d'Israël aux Nations Unies, par lequel il cherche à empêcher le déploiement de la FINUL le long de la frontière internationalement reconnue, est tel qu'Itzak Rabin, ministre de la guerre d'Israël, a pu déclarer, selon une émission radiodiffusée israélienne du 11 décembre 1985, qu'Israël s'efforce de faire évacuer les troupes de la FINUL du sud du Liban.

Cette hostilité inhérente contre la FINUL ne peut être interprétée qu'à la lumière de l'insistance que met Israël à utiliser le territoire libanais occupé en tant que tremplin pour intensifier ses opérations d'agressions contre le Liban et à usurper ce pays qui souffre tant et qui s'efforce ardemment de se relever.

Quant au rapport intérimaire du Secrétaire général, il traduit le désespoir du Secrétaire général face à l'occupation persistante d'Israël. Il a dit à ce sujet :

"J'estime qu'il est de mon devoir de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité. ... De toute évidence, le moyen le plus efficace pour y parvenir serait que la position d'Israël évolue. En l'absence d'une telle évolution, les autres solutions ne sont guère prometteuses." (S/17684, par. 12)

Comme les membres du Conseil, nous sommes habitués aux tactiques du représentant du sionisme international. Chaque fois que le Conseil examine les crimes et autres actes israéliens, le représentant d'Israël cherche à inverser les rôles. L'agresseur se donne le rôle de la victime et formule des plaintes, tandis que la victime qui a adressé une plainte au Conseil se voit transformée en agresseur. Quiconque se range aux côtés de la victime qui a adressé une plainte ou quiconque juge la plainte justifiée fait l'objet de la haine du représentant d'Israël et de l'institution sioniste terroriste qu'il représente.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

La trompeuse rhétorique fébrile et les insultes auxquelles le représentant sioniste recourt dans un style mélodramatique, montrent aux membres du Conseil qu'Israël entend exporter ses crises et leur révèlent sa nature agressive envers les autres auxquels il prétend faire endosser ces politiques. En même temps, il cherche à se faire passer aux yeux du monde pour l'opprimé, afin d'obtenir toujours davantage d'aide. Demander l'aumône est devenu l'une des caractéristiques du sionisme. Cependant, le monde dans son ensemble sait qu'Israël est en réalité une entité expansionniste et raciste qui occupe la Palestine, le Golan et une partie du Sud-Liban, une entité qui quotidiennement se livre à des crimes de guerre contre le peuple arabe. Au nombre de ces crimes figurent le déplacement, la destruction de maisons et de logements, l'annexion par la force de territoires, l'agression contre les lieux saints, chrétiens et musulmans, l'assassinat d'enfants, de femmes et de personnes âgées, les tirs d'artillerie sur les villes et les villages effectués arbitrairement et aveuglément.

Israël inflige à notre nation et à notre région des tragédies qui rappellent au monde celles suscitées par les crimes nazis, contre lesquels tous les peuples du monde libre se sont ligüés pour y faire échec et pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Le représentant d'Israël pense peut-être que son attitude ou sa méthode est bonne et que par ses manoeuvres et ses déformations il parviendra à faire apparaître Israël sous un jour différent et à faire oublier au monde son intransigeance, sa soif de sang et de guerre.

Le représentant d'Israël s'est adressé aux membres du Congrès des Etats-Unis, à des groupes de sympathisants aux Etats-Unis, aux agents et espions dont dispose Israël au sein du Gouvernement américain. Il a délibérément méconnu le fait que le Conseil de sécurité a maintes fois condamné Israël pour ses actes et ses pratiques.

Le représentant d'Israël n'a d'égal que le représentant de l'Afrique du Sud qui vient déclarer sans vergogne au Conseil de sécurité que le système d'apartheid est un bienfait de Dieu pour nos frères africains et que l'apartheid symbolise ce que le colonialisme blanc peut apporter de mieux dans l'intérêt des Blancs comme des Noirs.

Le représentant d'Israël, quant à lui, dépeint constamment le sionisme et ses odieux actes colonialistes comme un prolongement de la civilisation occidentale, comme un atout et comme un apport positif à la civilisation. Comme si le monde ne savait pas que le sionisme n'est autre qu'un prolongement du colonialisme et du

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

capitalisme et qu'une face de la médaille raciste. S'il croît, c'est qu'il protège les intérêts américains, qui servent à Israël pour manoeuvrer les Etats-Unis. De leur côté, les Etats-Unis se servent d'Israël pour essayer de mettre à genoux la nation arabe. Peu importe jusqu'où ira le représentant d'Israël, peu importe les efforts qu'il fait pour exporter la crise de l'entité terroriste et fouler aux pieds les résolutions du Conseil, la majorité des Etats réaffirment comme par le passé qu'Israël, grâce à l'aide qu'il reçoit de Washington, cherche à saper la structure de la communauté internationale, fondée sur les normes du droit international qu'Israël n'a jamais reconnues. Au nombre de ces normes, figurent l'inadmissibilité du recours à la force, l'interdiction de l'agression et l'interdiction de laisser l'agresseur bénéficier des fruits de son agression sans égard à la durée de l'occupation.

Nous savons tous que les Etats-Unis essaient par tous les moyens - militaires, diplomatiques, économiques et autres - de faire absoudre Israël de ses péchés, devenus évidents, nous menaçant tous ainsi d'un cataclysme.

Les menaces qui pèsent sur le monde actuellement découlent des actes d'agression perpétrés par Israël, qui n'ont fait que s'accroître depuis 1948. Les Etats-Unis continuent d'augmenter leur appui par des moyens avoués ou inavoués. La crise au Moyen-Orient n'est plus une crise régionale. Les Etats-Unis veulent que cette crise devienne une crise internationale pour qu'elle s'inscrive dans la politique de force qu'ils imposent dans toutes les parties du monde et qui menace l'avenir de l'humanité.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

L'"alliance stratégique" Israël-Etats-Unis a pris une ampleur qui menace la paix et la sécurité des peuples du monde. Les Arabes ne peuvent que tenir les Etats-Unis pour responsables de la situation qui va se détériorant depuis qu'ils se sont totalement engagés envers les objectifs expansionnistes d'Israël, qui convoite à présent d'énormes régions de notre monde. Dans le cadre de cette alliance, les Etats-Unis fournissent des fonds et des armes provenant de ressources illimitées. Les Etats-Unis ne se contentent pas de financer les actes d'agression d'Israël contre le Liban. En fait, ils doublent cette aide pour permettre à leur allié dans la région d'affaiblir les positions arabes et de renforcer plus encore l'occupation israélienne de la Palestine, des hauteurs du Golan et du Liban.

Je donnerai un exemple du volume de l'aide officielle accordée par les Etats-Unis à Israël pour permettre à ce dernier de mener à bien sa politique de colonies de peuplement, d'occupation et d'agression, en citant un éditorial du Washington Post du 12 décembre 1985 signé par William Clairbornein :

(L'orateur cite en anglais)

"Cette année, les Etats-Unis ont fourni à Israël une aide économique de 1,2 milliard de dollars, une aide militaire de 1,8 milliard de dollars, plus 750 millions de dollars sous forme d'aide économique supplémentaire d'urgence, soit au total 3,75 milliards de dollars de subventions déjà versées. Par ailleurs, le Congrès a approuvé un montant supplémentaire de 750 millions de dollars qui seront versés sous forme d'aide économique d'urgence."

(L'orateur poursuit en arabe)

Il est ironique, comme le fait remarquer l'auteur de cet article, que la demande d'aide massive supportée par le contribuable américain ait été soumise à M. Thomas Pickering, ambassadeur des Etats-Unis en Israël, avant l'arrivée en Israël de la mission américaine chargée d'enquêter sur les activités d'espionnage auxquelles Jonathan Pollard s'est livré pour le compte d'Israël aux dépens du peuple américain. Cette aide généreuse - la plus importante jamais fournie à un pays par les Etats-Unis - est accordée alors que se multiplient les menaces contre la Syrie et le Liban, alors que les avions militaires israéliens ne cessent de violer l'espace aérien de la Syrie et du Liban, comme si Washington disait à Tel-Aviv : "Vous avez bien fait de nous espionner. Continuez. Menacez qui bon

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

vous semble comme bon vous semble." De fait, Israël a intensifié sa politique d'agression et de répression de la population des territoires arabes occupés, de la Palestine et du Liban en particulier. Il faut que les Etats-Unis sachent que la République arabe syrienne ne se laissera pas intimider, quels que soient la force employée et les efforts tentés pour déformer les faits.

Le Conseil de sécurité doit confronter Israël pour qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple libanais. Il doit prendre les mesures qui s'imposent pour appliquer les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit user de son autorité pour que la résolution 509 (1982) soit promptement mise en oeuvre afin d'assurer le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël des territoires libanais occupés. Grâce à l'autorité qui lui a été conférée dans le cadre de son mandat, le Conseil est en mesure d'imposer à l'entité sioniste et terroriste les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Face à la tension qui règne dans la région à cause d'Israël - comme le prouvent les déclarations du Secrétaire général, d'une part, et de l'ambassadeur du Liban, d'autre part, le Conseil de sécurité doit adopter une position ferme qui oblige Israël à se retirer immédiatement et inconditionnellement du Liban.

Il ne fait aucun doute pour nous que si les Etats-Unis d'Amérique veulent véritablement le bien du Liban, ils obligeront leur agent dans la région à se retirer immédiatement. Si les forces des Nations Unies ont un rôle à jouer, ce devrait être celui défini par le Conseil de sécurité : aider le Liban à rétablir sa souveraineté jusqu'aux frontières internationales. En attendant, le peuple libanais - appuyé fermement par la Syrie - n'a, comme tout autre peuple, d'autre choix que de continuer par tous les moyens à sa disposition sa courageuse lutte contre l'occupation étrangère.

Ce vaillant peuple arabe a étonné le monde par sa vitalité et son courage. Il a fait montre de persévérance et de volonté pour combattre l'occupation israélienne où qu'elle se manifeste. En tombant comme des martyrs sur le champ de bataille, les Arabes trouveront la liberté et libéreront leur patrie. Pour sa part, la République arabe syrienne continuera d'appuyer le Liban et la résistance libanaise. Elle sera toujours aux côtés de ses frères du Liban et elle les aidera

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

à appliquer l'Accord de Damas, signé le 28 décembre 1985, qui amènera la sécurité dans la région et rétablira la situation au Liban, pays qui mérite tant de vivre dans la paix, la sécurité et l'intégrité nationales.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de cette question aura lieu cet après-midi à 15 h 30.

La séance est levée à 13 heures.